



Démarche a faire suite au décès de mon mari

Par **doncrepino**, le **05/05/2008 à 12:14**

Je me suis marié depuis 1ans 3mois, je viens de perdre mon mari dans une clinique a Melun 77. Je voudrais savoir les démarches a faire.rn Merci

Par **Thierry Nicolaides**, le **05/05/2008 à 16:24**

Chère madame rnrnVous devez déclarer le décès à la mairie. logiquement l'hôpital a dû s'en charger dans les 48 H du décès .rnrnMini du certificat de décès , rnrnVoyez ensuite un notaire qui se chargera de la succession. (déclarations aux banques , caisses de retraite éventuellement etc.rnrnBon Courage

Par **Visiteur**, le **05/05/2008 à 16:26**

Bonsoir,rnLa première des choses est de déclarer le décès en Mairie (emportez votre livret de famille et votre carte d'identité).rnrnFaites vous remettre une dizaine d'exemplaire de l "ACTE DE DECES" car vous en aurez besoin ensuite pour la succession.rnrnSi vous aviez un compte joint, pas de problème, il continue à fonctionner.rnrnSi vous étiez (ou lui), propriétaire immobilier, allez voir ensuite le notaire pour l'ouverture de la succession.rnrnSi ce n'est pas le cas, allez aux impôts chercher une déclaration d'ouverture de succession il vous guideront et vous remettront un guide d'aide.rn(Les pompes funèbres distribuent également ce type de document).rnrnSouvent, les banquesrnrnN'hésitez pas à poser vos questions suivantes...